

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- Est établi en fin d'exercice par le Président,
- Est le bilan financier de la communauté de communes. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la communauté de Communes,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte financier unique 2025 Budget ANNEXE Assainissement

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement		4 721 769,42 €
Dépenses de fonctionnement	-	4 225 084.87 €
Résultats de l'année 2025		496 684.55€

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communautaires notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communautaires, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services (collecte et traitement des boues de STEP), aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux réparations, aux fêtes et cérémonies, la maintenance et les honoraires et les remboursements de frais de personnel au budget principal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260427-2026-43-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **2 980 896 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 401 673.61 € dû notamment à :

- Les prévisions des produits de traitement des STEP (-112 471 €)
- Les fluides dont EDF (-53 135€)
- Les frais de personnel (-71 356 €)
- La gestion des boues (-180 125 €)

Les prévisions du chapitre 011 étaient surévaluées, et le résultat excédentaire s'explique notamment par la passation de marchés optimisée, générant des économies réelles.

Les dépenses de personnel s'élèvent à **1 449 214 €** pour l'année 2025. Elles étaient de 1 363 391 € en 2024 Pour satisfaire au rappel aux droits N°4 de la Chambre Régional des comptes dans son rapport du 29/09/2023 : « *respecter sans délai, le principe d'équilibre des budgets SPIC en assurant le remboursement des charges de personnel réelles au budget principal en application des articles L.2221-1 et L.2224-2 du code général des collectivités territoriales* » la répartition des frais de personnel se fait dorénavant sur la base des dépenses réelles et induit une augmentation importante de ce chapitre.

- **2) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les créances irrécouvrables, les créances éteintes et les admissions en non-valeur (0 €) ainsi que les frais d'analyses des STEP et des réseaux (**1 777€**)

- **3) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **257 162 €**. Elles étaient de 298 036 € en 2024. Un des emprunts étant indexé sur le livret A les intérêts ont subi une augmentation sur l'exercice 2025 (**+69 477 €**)

- **4) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Celles-ci sont de nature ponctuelle et imprévisible : **2 101 €** pour l'exercice 2025

- **6) Les provisions (chapitre 68)**

Elles concernent exclusivement des provisions pour risques de dépréciations de charges financières et de « clients douteux » et s'élèvent à **101 481 €**

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	1 548 745	1 666 831	1 531 683	-135 148
011	Charges de personnel	1 377 073	1 365 791	1 449 213	83 422
65	Autres charges de gestion courante	11 610	3 170	1 777	-1 393
66	Charges financières	314 886	298 037	257 162	-40 875
67	Charges exceptionnelles	-	15	2 101	2 086
68	Provisions pour risques	22 263	102 017	101 481	-536
	Total des dépenses	3 274 577	3 435 861	3 343 417	- 92 444

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les vente de produits
- Les produits exceptionnels
- Les reprise sur provisions

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- La redevance assainissement : 3 621 472 €
- La redevance assainissement (Rbt Eau) : 239 107 €
- La PFAC : 436 400 €
- Le contrôle des installations : 15 907 €

2) Les autres produits de gestion (75)

Elles concernent principalement le FCTVA pour un montant de 92 503 €

3) Les recettes exceptionnelles (77)

Elles concernent exclusivement des remboursements et avoirs : 36 144 €

4) Les reprises sur provisions (chapitre 78)

Elles concernent exclusivement des provisions pour risques de dépréciations de charges financières et s'élèvent à 85 610 €

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 914 503	328 658	731 637	402 979
70	Produits des services	3 754 167	4 385 548	4 312 887	-72 661
75	Autres produits	130 581	134 339	92 504	-41 835
77	Produits exceptionnels	20 414	-	36 144	36 144
78	Reprise sur provisions	-	-	85 610	85 610
Total		5 819 665	4 848 545	5 258 782	410 237

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	3 794 362.35 €
Dépenses d'investissement	- 2 706 617.79 €
Résultats de l'année 2025	1 087 744.56 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026

001 Solde d'exécution 2025 : 404 602.89 €

Solde à reporter au budget primitif 2026 : 1 492 347.45 €

c) Solde des restes à réaliser : 335 826.73 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 491 557 € en 2025.

Pour mémoire, la communauté de communes dispose de cinq emprunts contractés auprès de la caisse d'épargne dont trois à taux fixes et un à taux indexé au livret A et une avance du budget général

- Budget Général : taux fixe : 1.84% fini le 05/09/2048
- Caisse d'épargne : taux fixe : 4.94 % fini le 25/10/2033
- Caisse d'épargne : taux fixe : 5.48% fini le 25/02/2029
- Caisse d'épargne : taux fixe : 2.84% fini le 25/04/2045
- Caisse d'épargne : taux indexé fini le 20/11/2048

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 7 863 667 €.

- **2) Chapitres 20, 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

AP/CP 2018-2025

- Réhabilitation de la STEP du lido : 3 149 €
- Transfert Nord : 2 261 €

Puis

- Modernisation des principaux PR : 372 961 €
- Travaux courants : 547 681 €
- Equipements : 194 788 €
- Etudes et assistances : 190 480 €
- Rénovation thermique STEP Lido : 348 275 €

Les recettes d'investissement :

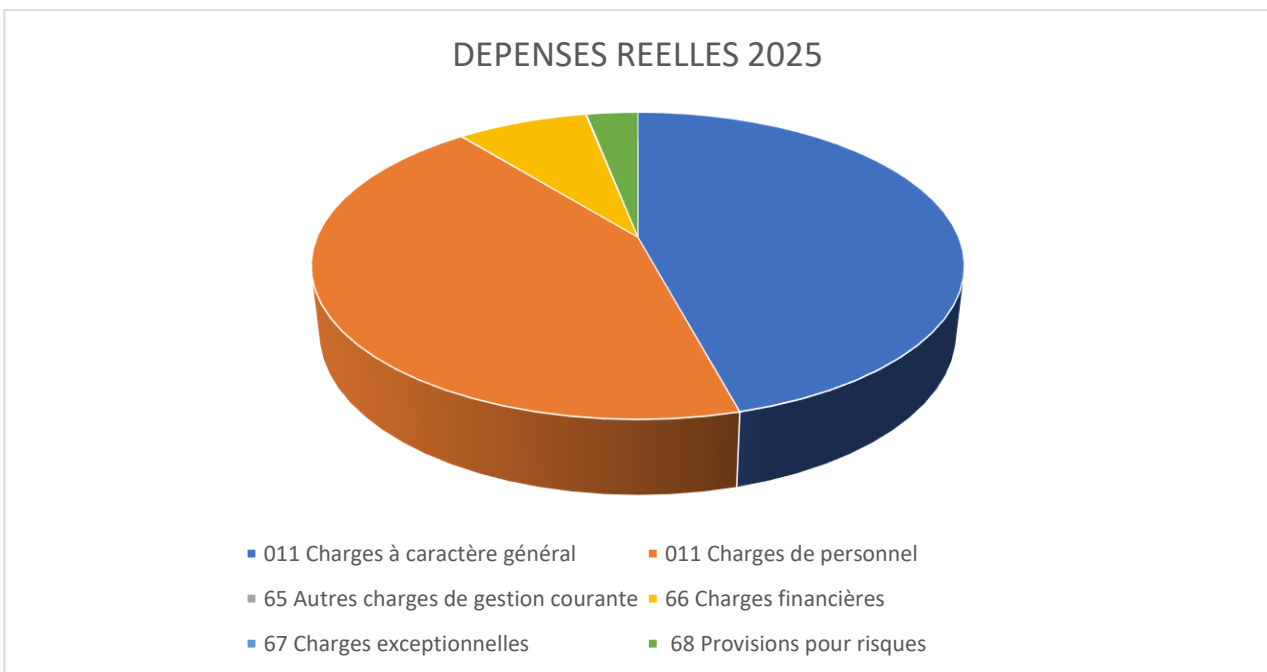
Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 4 198 965 €. Elles comprennent :

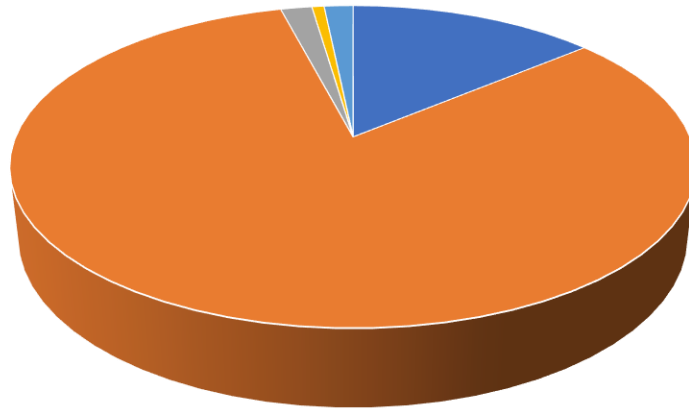
- **Les recettes réelles 2 908 117 €**
- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 2 685 441 € (chapitre 13) qui émanent principalement de la CDC et de l'Agence de l'eau et du FCTVA pour un montant de : 222 677 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 886 245 €

III. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation

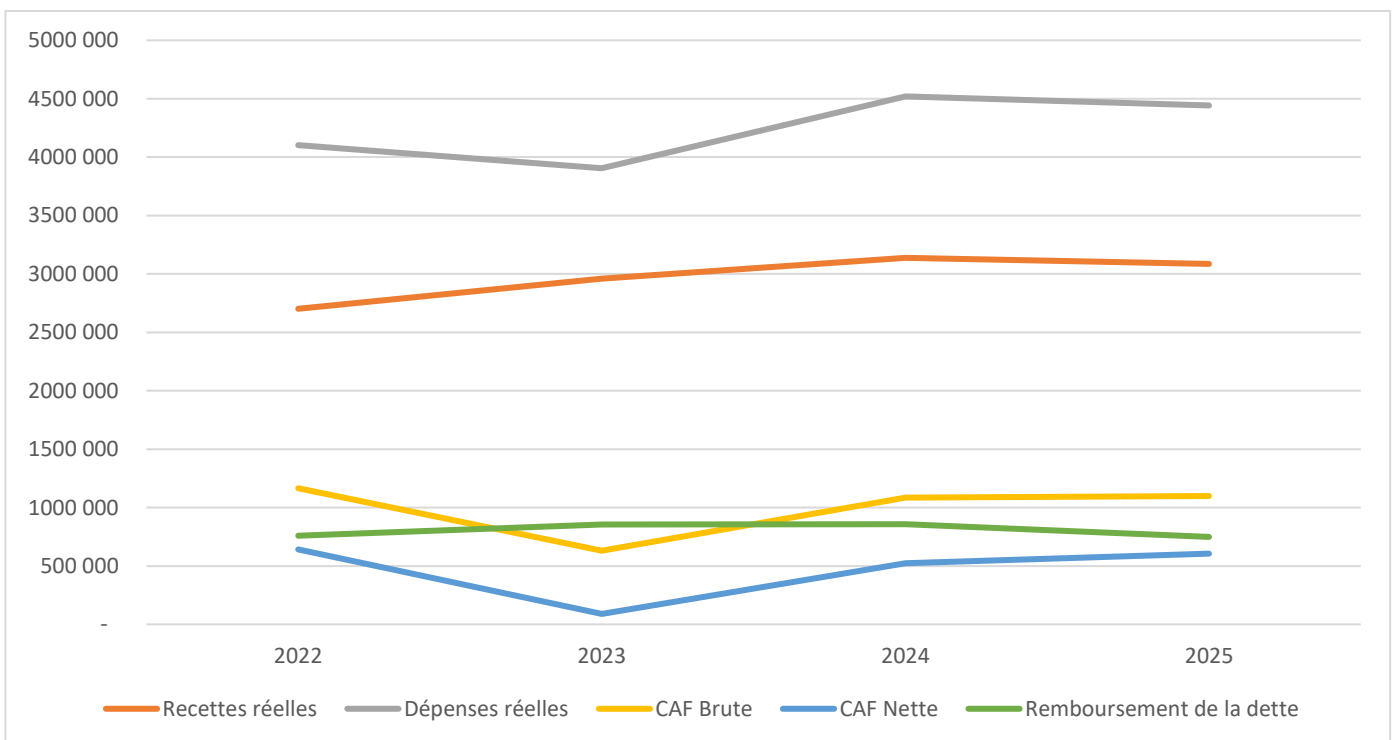
3. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation



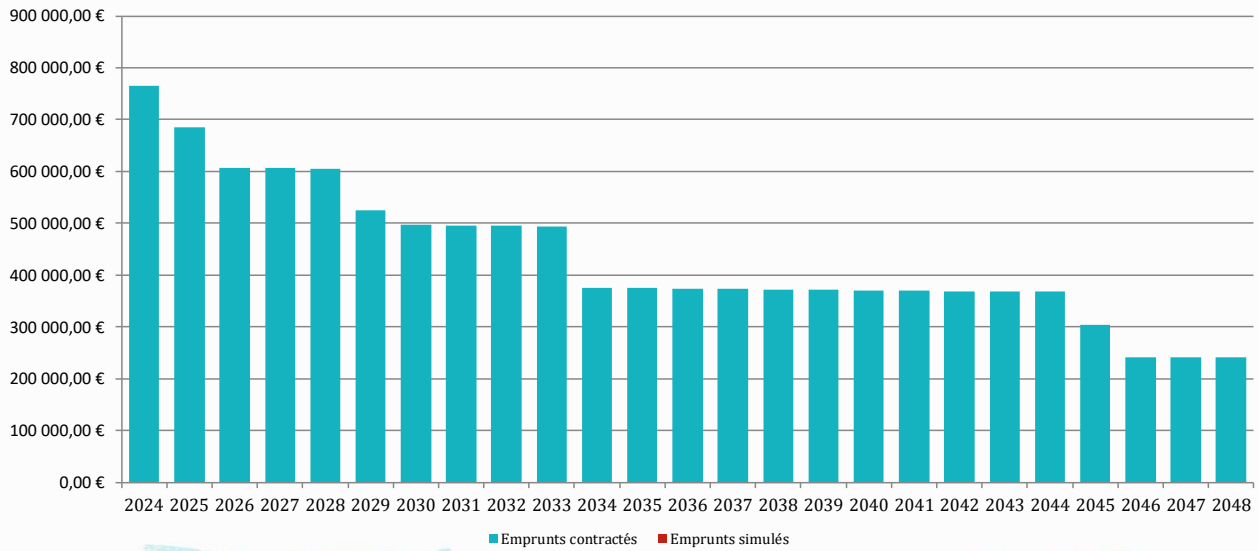
RECETTES REELLES 2025



- R002 Excédent de fonctionnement reporté
 - 75 Autres produits
 - 78 Reprise sur provisions
- 70 Produits des services
 - 77 Produits exceptionnels



2.1. Annuités



Structuration de la dette